PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Chauffe-eau solaire

SAINT-BARTHÉLEMY



Pour la promotion du chauffe-eau solaire dans
le **résidentiel (hors hébergements de tourisme)**
sur le territoire de Saint-Barthélemy,
à compter du 1er juillet 2026

Produit	Résidentiel
Chauffe-eau solaire	1 200 € /unité

Prime économies d'énergie chauffe-eau solaire "précarité - modeste"

Produit précarité	Résidentiel
Chauffe-eau solaire	1 400 € /unité

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site edf.gp